



---

Manifestation	Conférence de presse du Conseil-exécutif
Sujet	<b>Votation sur le transfert de Clavaleyres au canton de Fribourg</b>
Date	8 janvier 2020
Oratrice	Conseillère d'Etat Evi Allemann, directrice de l'intérieur et de la justice

---

Mesdames, Messieurs,

Je vous souhaite la bienvenue à la conférence de presse d'aujourd'hui. Le présent exposé traite d'un des objets de la votation du 9 février 2020, à savoir le transfert de la commune de Clavaleyres au canton de Fribourg. Il est plutôt rare qu'une commune souhaite changer de canton. Clavaleyres est un cas tout à fait exceptionnel et particulier. Mais pourquoi, me demanderez-vous? J'entends apporter une réponse à cette question en vous donnant quelques explications, avec un bref rappel historique, et en précisant les circonstances qui ont présidé à la rédaction du projet soumis à la votation.

## **Contexte**

La commune bernoise de Clavaleyres, qui compte quelque 50 habitants et habitantes, se trouve entourée des territoires fribourgeois et vaudois de la région de Morat. Aucune autre commune bernoise ne lui est limitrophe et Villars-les-Moines, la plus proche, est aussi une enclave. Face à la difficulté croissante à trouver des personnes voulant assumer un mandat politique, le village de Clavaleyres est parvenu à la conclusion qu'il ne pourrait à long terme plus accomplir seul les tâches publiques qui lui incombent. Il a donc commencé à chercher, il y a quelque temps déjà, une commune plus grande qui serait prête à s'engager avec lui sur la voie d'une fusion. Le processus d'étude de fusion avec la commune de Villars-les-Moines, mené à deux reprises, a échoué. D'autres possibilités ont également été explorées au sein du canton sans pour autant être retenues (p. ex. une fusion avec Kallnach et avec les communes de l'ancien district de Laupen). L'insuccès des démarches s'explique par l'absence de lien particulier avec Laupen et le souci de ne pas mettre en péril le projet de fusion alors largement avancé entre Niederried et Kallnach. Le canton de Berne a soutenu Clavaleyres dans la recherche d'un partenaire au sein de ses frontières, mais a respecté, conformément au principe de l'autonomie communale, la volonté de la commune, qui entendait approcher sa voisine directe, la ville fribourgeoise de Morat. En août 2012, la commune de Clavaleyres a informé le canton qu'elle souhaitait participer à la fusion qui se préparait dans la région de Morat. Du point de vue du canton, cette décision était tout à fait logique, d'autant plus que Clavaleyres se différencie des autres communes sur deux points: Il s'agit, premièrement, d'une enclave et, deuxièmement, d'une des plus petites communes du canton de Berne. La demande a reçu un accueil positif de la part du Conseil-exécutif, qui voulait pour la commune un avenir tenable et rationnel compte tenu de la topographie. Sur la base de ces considérations, les gouvernements bernois et fribourgeois se sont donc mis d'accord pour examiner la possibilité d'une modification territoriale, ce qui a donné lieu, le 14 mars 2016, à la signature de la déclaration d'intention sur la procédure de transfert de Clavaleyres au canton de Fribourg dans le cadre d'une fusion avec la commune de Morat.

## **Fusion avec Morat: une solution rationnelle**

Pour Clavaleyres, sa fusion avec Morat est une solution pragmatique et rationnelle. En effet, la commune coopère déjà avec Morat. Ainsi, les pompiers viennent de Morat et les enfants fréquentent les classes secondaires de la ville depuis plusieurs années. Une fusion n'est toutefois pas envisageable sans que les frontières cantonales soient modifiées. Les bases légales nécessaires ont donc été élaborées et le Grand Conseil les a approuvées en juin 2017. Une vaste majorité des habitants des communes de Clavaleyres et Morat se sont ensuite exprimés en faveur d'une fusion en septembre 2018. Finalement, le parlement bernois et celui du canton de Fribourg ont adopté en été 2019 le concordat sur la modification territoriale, qui est à présent soumis à la votation populaire.

## **Concordat sur la modification territoriale: l'amorce du changement d'appartenance cantonale**

Sans le concordat conclu par les cantons de Berne et Fribourg, Clavaleyres et Morat ne peuvent pas fusionner. Le document est né du travail commun des deux cantons. Le concordat règle uniquement les points principaux que soulève le transfert de Clavaleyres, telles que les modalités d'organisation, la législation applicable et les questions d'ordre financier. Les détails feront l'objet d'une convention d'exécution intercantonale, validée par les gouvernements des deux cantons. En changeant de canton, Clavaleyres déplace les frontières cantonales de Berne et de Fribourg. C'est aussi sur ce changement que les citoyens bernois vont s'exprimer. Il appartiendra finalement à l'Assemblée fédérale de se prononcer sur la modification territoriale.

## **Débats au Grand Conseil et recommandation de vote**

Il a clairement été établi que Clavaleyres était un cas tout à fait exceptionnel et particulier. Le projet concerne essentiellement la fusion avec Morat; le changement d'appartenance cantonale n'en est que le corollaire. Cette fusion est la prochaine étape logique par laquelle Clavaleyres doit passer, même si elle entraîne un déplacement des frontières bernoises et fribourgeoises. En effet, les efforts de la commune de Clavaleyres et du canton de Berne pour trouver une solution au sein du territoire cantonal sont malheureusement restés vains.

Une écrasante majorité du Grand Conseil (133 voix pour, 5 contre et 3 abstentions) et le Conseil-exécutif sont par conséquent d'avis que la volonté des communes de Morat et de Clavaleyres de fusionner doit être respectée pour que la situation tienne compte des particularités du cas.

Dans la mesure où le concordat est approuvé par les citoyens des deux cantons et par l'Assemblée fédérale, la commune de Clavaleyres deviendra fribourgeoise et sera en principe intégrée à la ville de Morat début 2022.

Le Conseil-exécutif recommande donc à la population de voter OUI, le 9 février 2020, au transfert de Clavaleyres au canton de Fribourg.